

## Accise—Loi

valeur ajoutée du genre de celle que propose le ministre des Finances. Mais, cela dit, soyons très précis et n'en faisons pas un cheval de Troie pour permettre de soutirer un montant énorme de recettes nouvelles de familles à revenus ordinaires qui ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts dans le contexte économique d'aujourd'hui. Or il me semble que c'est à cela que songe le gouvernement.

● (1200)

Le gouvernement déclare qu'il va supprimer des échappatoires et réduire les taux d'impôt des particuliers. Il n'y a pas beaucoup d'échappatoires à la portée des contribuables des tranches inférieures de revenus. D'autre part, leur taux d'impôt ne baissera pas de beaucoup, car les réductions auxquelles songe le gouvernement s'appliqueront aux taux les plus élevés de l'impôt, soit ceux de 43, 48 et 54 p. 100 que le fisc fédéral et le fisc provincial imposent en gros aux contribuables à revenus élevés. Cela ne présente pas grand avantage pour les gens à revenus ordinaires. Ils économiseront peut-être quelques dollars, mais pas plus.

En ce qui a trait à l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés, le ministre a fait quelques déclarations sans conséquence, dirais-je, à propos d'une éventuelle hausse des impôts sur les bénéfices des sociétés. Nous savons que le gouvernement a maintenant commencé à comprendre que le Canada, comme les États-Unis, doit mettre fin aux dépenses fiscales des sociétés et que s'il y réussit, il pourra réduire le taux d'imposition des sociétés. Cela n'est pas en soi nécessairement répréhensible. Ce qui l'est, c'est que le gouvernement laisse entendre, comme il l'a fait de façon très explicite dans son document budgétaire de mai 1985, qu'il souhaite une réforme du régime fiscal des sociétés qui n'ait pas de répercussions notables sur le niveau des recettes.

[Français]

Revenu neutre, cela veut dire qu'au lieu de prendre une augmentation des revenus pour le gouvernement fédéral du côté des sociétés, on ne prend aucun revenu additionnel du côté de ces sociétés. On va stopper certains échappatoires. On va éliminer ou bien limiter ou réduire les dépenses fiscales des sociétés, mais on va compenser le secteur des sociétés en moyenne en réduisant les taux de taxe jusqu'au point où les sociétés ne paieront plus de taxes qu'elles n'en paient aujourd'hui.

[Traduction]

Pour avoir souvent rappelé ces chiffres à la Chambre, nous savons que les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés augmenteront très peu d'ici à 1990 ou 1991. Si je ne m'abuse, il s'agit d'environ 2 milliards de dollars. Alors que les dépenses du gouvernement s'accroissent et que le déficit le met dans une situation pénible, nos dépenses fiscales, dont beaucoup sont à l'avantage des sociétés, atteignent actuellement environ 28 milliards par année. Si l'on supprimait ces dépenses fiscales dès aujourd'hui, le déficit serait pratiquement épongé. Par conséquent, il fallait que le gouvernement soit irresponsable pour dire, comme il l'a fait en mai 1985 sans jamais se rétracter depuis, qu'il mettrait un terme aux dépenses fiscales à l'égard des sociétés mais que, au lieu de prendre cet argent pour atténuer le fardeau fiscal des autres Canadiens ou pour réduire le déficit, il le remettrait du même coup aux sociétés.

De toute évidence, la taxe de transaction et la réforme de la taxe de vente représentent, pour le ministre des Finances et ses collègues, une formidable vache à lait dont ils pourront extraire des recettes fraîches dont se servira le gouvernement pour abaisser, entre autres, le déficit ou faire construire des prisons dans la circonscription du premier ministre.

Peu importe qu'on utilise l'expression taxe de transaction, on sait fort bien qui en fera les frais. Ce sont les consommateurs, d'abord parce qu'au delà de la moitié de la demande en biens et en services vient d'eux, et ensuite, parce que les entreprises qui s'achètent mutuellement des biens et des services acquitteront cette taxe pour en transmettre finalement le coût aux consommateurs. Ce sont les consommateurs qui la paieront, au bout du compte.

Prenons l'exemple d'un boisseau de blé cultivé dans l'Ouest. Il se vend 5,50 \$ ou 6 \$ au Canada. Il est livré aux meuneries du centre du Canada. A l'état de farine, il vaut peut-être 12 \$. Ensuite, cette farine est acheminée à une boulangerie qui fabrique le pain et sous cette forme, le blé vaut peut-être maintenant 30 \$ ou 35 \$. A l'épicerie, ce même boisseau de blé, qui coûtait 6 \$ à l'étape de la production, vaut maintenant 50 \$ à la consommation. Quelle que soit la méthode utilisée pour calculer la valeur ajoutée à chaque étape—et je conviens que la taxe de transaction est plus facile à comprendre que la taxe sur la valeur ajoutée des Européens—il y aura une taxe quelconque sur la vente à la ferme et sur la valeur ajoutée au niveau de la production, en semences, en engrais et ainsi de suite. Il y a donc une valeur ajoutée à l'étape de la meunerie, de la boulangerie, de la vente de gros et très probablement de la vente au détail aussi, même si je ne suis pas sûr que cela soit compris dans les propositions du ministre des Finances car nous ne les avons pas examinées d'assez près. Le taux de cette taxe sera, somme toute, l'équivalent de la taxe de vente cachée sur la valeur de gros ou de détail d'un produit, et toutes les transactions conclues entre les entreprises se traduiront par une augmentation de la taxe dont les consommateurs feront les frais au bout du compte.

Il faudrait savoir à combien la taxe s'élèvera? Représentera-t-elle une diminution pour les gagne-petit et les gens de condition modeste? Il faudra consulter le projet de loi C-14 pour voir ce qu'a fait le gouvernement, afin de connaître sa position sur cette question très importante. Comme je l'ai dit en français il y a quelques instants, depuis 1984, le gouvernement a augmenté de 1 300 \$ les taxes payées par la famille moyenne et 70 p. 100 de cette augmentation, soit 845 \$ par année, proviennent des augmentations des taxes de ventes et d'accise. Le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour alléger le fardeau que ces augmentations font peser sur les petites gens afin de rendre le régime fiscal plus progressif? Non, il n'a pratiquement rien fait.

Je signale à tout le monde qu'une taxe de vente est par définition proportionnelle à ce que les gens dépensent. S'il existe de généreuses exemptions, comme celles qui s'appliquent actuellement à la nourriture et aux autres articles de première nécessité, la taxe de vente touche surtout le revenu dont les gens disposent après s'être procurés les biens et services de première nécessité; elle est donc un peu plus progressive dans ce cas. Si on élargit la base, la future taxe de transaction touchera probablement des choses comme le loyer, la nourriture, l'huile